



## **Surveillance des petites et moyennes banques ainsi que des négociants en valeurs mobilières, orientée risques<sup>1</sup>**

### **1 Généralités**

Dans son activité de surveillance basée sur le système dualiste appliqué en Suisse, la Commission des banques (CFB) s'appuie de manière étendue sur les travaux des sociétés d'audit bancaires et boursières. En tant que bras prolongé de l'autorité de surveillance, ces dernières effectuent des travaux d'audit réguliers auprès des banques et négociants en valeurs mobilières (établissements)<sup>2</sup> et participent ainsi directement à la surveillance. Elles adressent annuellement à la CFB un rapport décrivant le résultat de leurs contrôles.

Nous présentons ci-après l'approche flexible et différenciée de surveillance des établissements autorisés que la CFB exerce avec l'appui d'un système de rating et d'alerte précoce.

### **2 Stratégie**

Les mauvaises expériences<sup>3</sup> résultant de l'accroissement des influences nationales et internationales et de la complexité accrue des affaires bancaires ont entraîné une augmentation des exigences envers les banques, les auditeurs et également les autorités de surveillance. Cela a conduit sur le plan mondial, en partie sous la pression populaire, à une intensification de la réglementation du domaine financier.

Dans le cadre du système de surveillance dualiste, la CFB dispose de ressources humaines restreintes par rapport au nombre d'établissements surveillés. L'utilisation de ces ressources est dès lors orientée prioritairement sur la surveillance des établissements présentant un profil de risque exigeant une attention particulière. Afin d'appliquer cette approche orientée risques de manière conséquente, la CFB a développé un système de rating et d'alerte précoce qui s'apparente à ceux des autorités de surveillance étrangères opérant aussi une surveillance orientée risques.

---

<sup>1</sup> Les deux groupes de grandes banques, UBS et Credit Suisse sont soumises à un régime de surveillance sur mesure, qui ne fait pas l'objet de ce rapport.

<sup>2</sup> L'audit et l'établissement de rapports par les sociétés d'audit, ainsi que la surveillance exercée par la Commission des banques, interviennent à deux niveaux, sur base individuelle pour l'établissement autorisé, et sur base consolidée pour le groupe (groupes financiers). Lorsque le terme « établissements » est utilisé ci-après, il concerne en principe également les groupes.

<sup>3</sup> Crise immobilière des années 90, Enron, Worldcom, etc.

Grâce à la standardisation et au support de l'informatique dans le traitement des travaux routiniers, les ressources disponibles peuvent aujourd'hui être affectées à des tâches et des analyses plus exigeantes (voir figure 1).

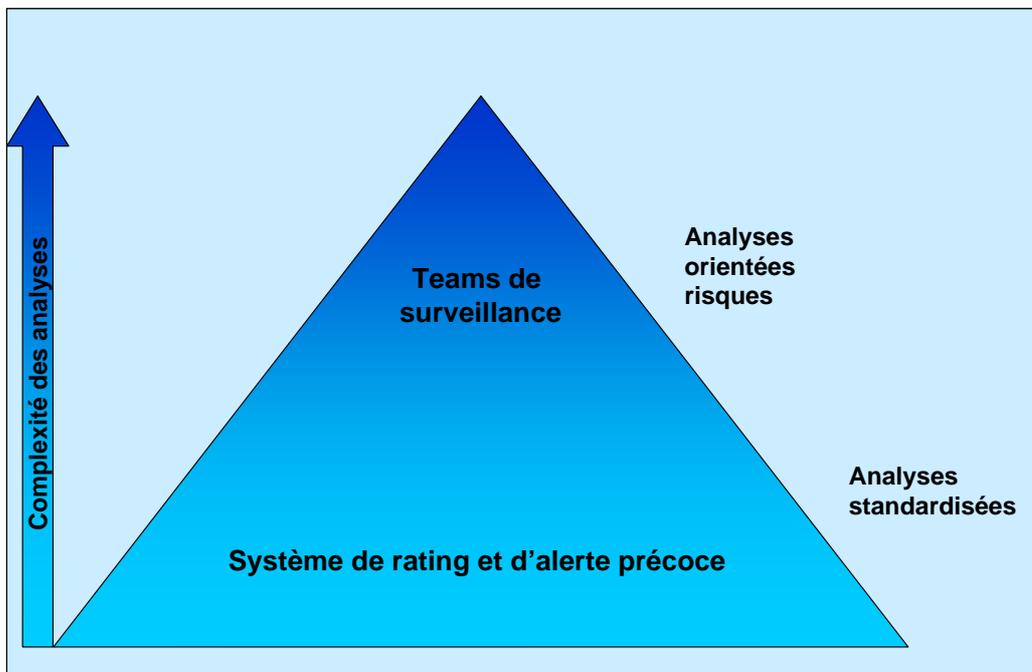


Figure 1 - complexité

Les établissements surveillés sont répartis dans diverses classes de surveillance. L'intensité de la surveillance varie ensuite en fonction de la classe respective de surveillance.

Les établissements sont d'abord répartis en deux groupes. Le premier comprend les établissements présentant un risque de surveillance accru en raison de leur taille ou de leur statut public et dont l'importance est significative pour la stabilité du système bancaire suisse vu l'ampleur des prestations de services qu'ils offrent à de nombreux établissements, leur caractère d'institution commune ou l'important réseau dont ils disposent à l'étranger. Le second groupe englobe les établissements présentant un risque de surveillance normal. Chacun de ces deux groupes est ensuite réparti dans trois classes de surveillance. La répartition dans les classes de surveillance est d'abord effectuée de manière standardisée au moyen du système de rating et d'alerte précoce avant d'être vérifiée par les teams de surveillance. L'intensité de la surveillance dépend finalement de la classe respective de surveillance d'un établissement. Ce mécanisme est décrit graphiquement ci-après (voir figure 2).

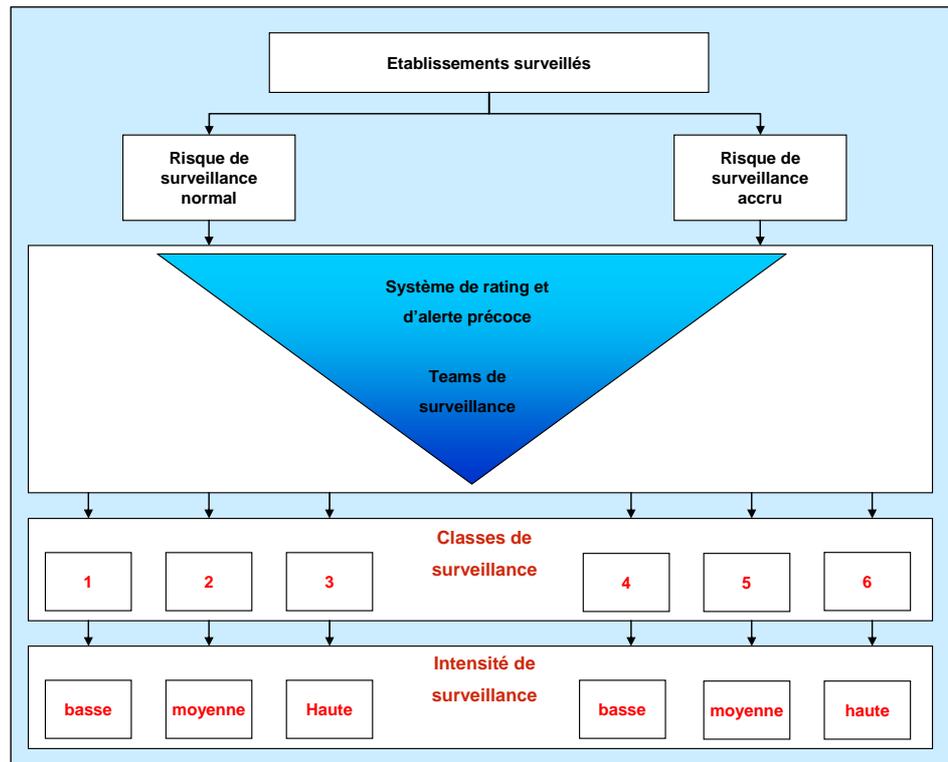


Figure 2 – Stratégie de surveillance orientée risques

### 3 Surveillance orientée risques appuyée par le système de rating et d’alerte précoce

Le système de rating et d’alerte précoce couvre la plus grande partie de la standardisation et du soutien informatique. Il se base sur l’approche CAMELS, bien connue au niveau international et qui couvre les catégories suivantes : **C**apital adequacy, **A**sset quality, **M**anagement factors, **E**arnings, **L**iquidity et **S**ensitivity to market risks. Les données quantitatives et qualitatives sont traitées dans chacune de ces six catégories. Les données quantitatives sont composées essentiellement de valeurs provenant des reportings prudentiels<sup>4</sup> annuels et semestriels. Elles sont complétées par des données ressortant des états des fonds propres, des risques de taux et de la liquidité. La CFB collecte toutes ces données quantitatives par l’intermédiaire de la Banque Nationale Suisse. Les critères qualitatifs proviennent par contre des sociétés d’audit. Il s’agit en l’occurrence d’informations issues des rapports d’audit et d’autres constatations résultant de l’audit annuel.

<sup>4</sup> Circ.-CFB 05/4 „Reporting prudentiel“ (Données provenant des analyses du bilan, du résultat et des fonds propres, des correctifs de valeurs et provisions, des instruments financiers dérivés, des avoirs de la clientèle, des dépôts privilégiés et des petits dépôts)

Vu les types et domaines d'activités très hétérogènes des établissements assujettis à une surveillance en Suisse, ceux-ci sont répartis dans six groupes comparatifs<sup>5</sup>. Cela permet ainsi à la CFB d'analyser non seulement des établissements individuels, mais également de faire des comparaisons à l'intérieur des différents groupes.

Les informations quantitatives et qualitatives sont pondérées différemment en tenant compte de leur importance à l'intérieur du groupe comparatif. L'interaction est représentée à la figure 3 ci-après.

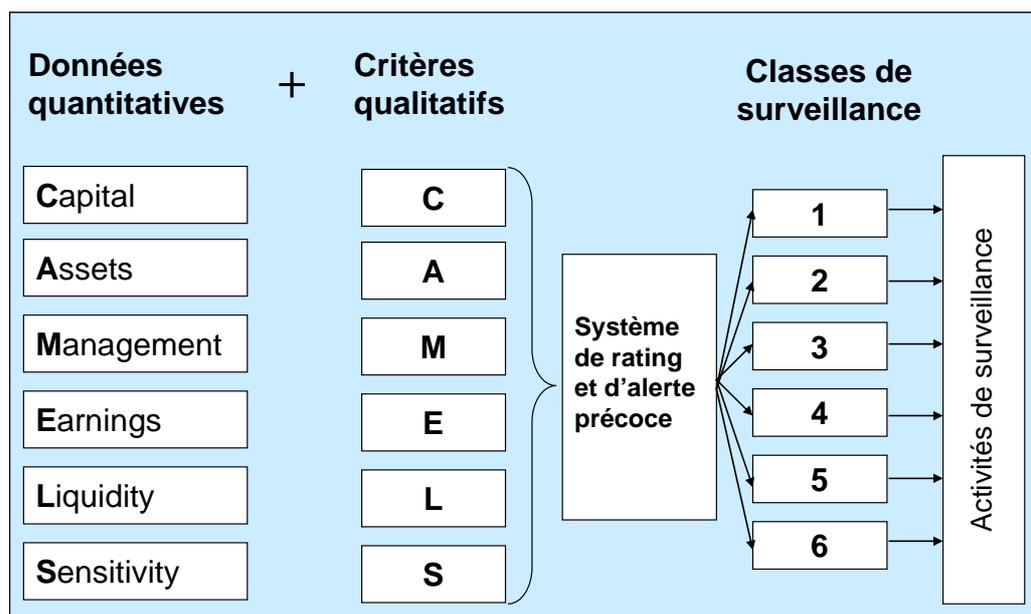


Figure 3 – Interaction

Sur la base des procédures standardisées du système de rating et d'alerte précoce, les établissements sont répartis dans une classe de surveillance et reçoivent une proposition de rating standardisé. Les différentes relations à l'intérieur des groupes comparatifs sont extrêmement importantes pour parvenir à calibrer les ratings. Comme la standardisation n'est jamais en mesure de reproduire exactement les facteurs déterminants, les teams de surveillance sont non seulement responsables de l'attribution correcte dans les classes de surveillance (voir chapitre 2), mais également de la vérification et de l'ajustement éventuel des propositions de ratings standardisés. Le rating final déterminant représente ainsi une estimation momentanée basée sur des critères objectifs et subjectifs.

Le système offre des ratios calculés et des informations par catégorie CAMELS. Il fournit également des analyses standardisées. Les collaborateurs du team de surveillance ont par exemple la possibilité de savoir pour chaque catégorie CAMELS (voir figure 3), si l'établissement surveillé se trouve dans le meilleur quartile<sup>6</sup> (vert), le deuxième meilleur

<sup>5</sup> Opérations de bilan; essentiellement opérations de bilan ; activité de conseil ; essentiellement activité de conseil ; essentiellement opérations commerciales ; banque universelle

<sup>6</sup> Un quartile représente un quart d'un ensemble.

leur (jaune), l'avant-dernier plus mauvais (orange), ou le plus mauvais (rouge) quartile à l'intérieur du groupe comparatif. Voir les exemples concernant „Earnings“ et „Capital“ à la figure 4.

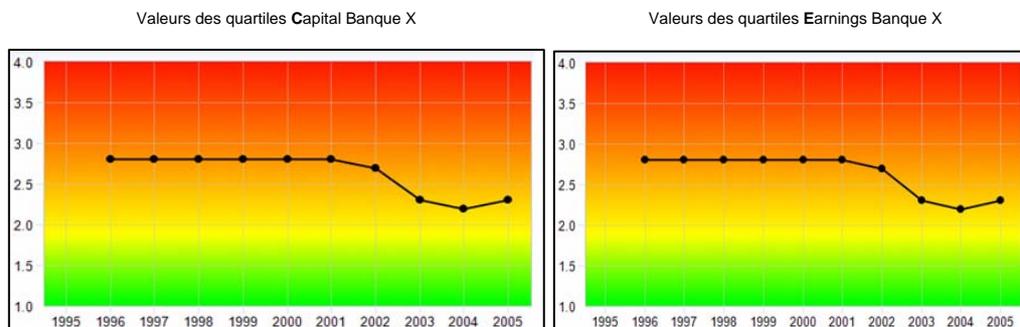


Figure 4 Valeurs des quartiles Capital et Earnings de la Banque X à l'intérieur du groupe comparatif

Le système de rating et d'alerte précoce représente un outil de travail qui remplit simultanément diverses fonctionnalités et les relie entre elles :

- Il soutient la répartition des établissements dans les diverses classes de surveillance qui déterminent l'intensité de la surveillance orientée risques telle qu'elle est préconisée par la stratégie de la CFB.
- Il permet d'analyser les données quantitatives et qualitatives de manière standardisée par groupes comparatifs et, suivant l'évolution des tendances, il permet de détecter rapidement d'éventuelles évolutions critiques.
- Il répartit systématiquement les différents établissements d'après les ratings.

Comme le système de rating et d'alerte précoce est essentiellement alimenté par des données annuelles, il est en principe exploité et actualisé sur base annuelle. Les ratings individuels et la répartition dans les classes de surveillance peuvent évidemment être modifiés en tout temps en fonction de nouveaux éléments.

## 4 Surveillance orientée risques par les teams de surveillance

### 4.1 Pratique actuelle

Les travaux des teams de surveillance reposent en grande partie sur le rapport d'audit qui constitue une des principales sources d'information<sup>7</sup>. Sur la base des indications de la CFB<sup>8</sup>, l'auditeur externe établit en vertu de sa connaissance des activités et de l'environnement

<sup>7</sup> La CFB dispose également d'autres sources d'informations (événements soumis à autorisation, annonces obligatoires, rapports de gestion, contacts avec les autorités de surveillances étrangères, indications des auditeurs et de la clientèle, articles de presse, etc.)

<sup>8</sup> Circ.-CFB 05/1 "Audit" (objet et déroulement de l'audit annuel)



ronnement des établissements, une analyse de risque, la stratégie d'audit puis effectués les contrôles y relatifs, répartis en audit prudentiel et audit des comptes annuels. Les résultats sont consignés dans le rapport d'audit<sup>9</sup> annuel. Le rapport ne se prononce pas uniquement sur les comptes annuels, mais également sur l'organisation, le contrôle interne, l'activité irréprochable des organes, le respect des différentes dispositions légales, la situation des risques, la situation patrimoniale et financière, la rentabilité ainsi que sur le budget et la planification. De plus, le résumé des résultats d'audit indique si des irrégularités ont été constatées et les délais fixés pour leur régularisation.

Il existe en principe une relation triangulaire étroite entre l'autorité de surveillance, les auditeurs et les établissements. En revanche, le type et l'intensité des contacts dépend fortement des thèmes importants pour la surveillance. L'analyse des rapports d'audit ou l'appréciation des autres informations par les teams de surveillance peut révéler divers risques auprès des établissements. Les conséquences pour les établissements – en regard des possibilités d'intervention de la CFB - varient en fonction du degré d'importance des faits et vont par exemple d'un simple échange de courrier, à des séances, à l'exigence d'audits complémentaires, à la nomination d'un chargé d'enquête voire même jusqu'à l'ouverture d'une procédure de retrait d'autorisation.

Dans son activité de surveillance, la CFB appliquait en fait une approche différenciée déjà bien avant l'introduction du système de rating et d'alerte précoce, respectivement l'implémentation de la nouvelle stratégie. Les informations concernant les établissements importants (taille, connexions avec l'étranger, etc.) ou ceux présentant des risques particuliers sont analysés en première priorité par les teams de surveillance et font ensuite l'objet de mesures adaptées à la situation. A l'opposé, les travaux concernant des établissements de plus petite taille, organisés de manière adéquate et disposant d'une surface financière saine, sont effectués en deuxième priorité bien que les rapports d'audit de la plupart des établissements fassent l'objet d'une analyse annuelle complète.

## 4.2 Pratique future

La nouvelle stratégie poursuit clairement une approche encore plus orientée risques. Les activités des teams de surveillance sont déterminées par la classe de surveillance définie et le système de rating et d'alerte précoce. Les étapes de travail y relatives ont été définies et consignées dans un manuel. L'approche orientée risques prévoit une intensité de surveillance différenciée en fonction de la classe de surveillance.

Ainsi pour les établissements des classes de surveillance 3 et 6 (risque de surveillance normal, respectivement accru, avec une intensité de surveillance "haute" cf. fig. 2) des contacts intensifs ont lieu avec les responsables des établissements et les auditeurs. Les rapports d'audit et, le cas échéant, les rapports complémentaires et prises de positions exigés, sont analysés dès réception. De plus, des mesures adaptées à la situation sont mises en place.

---

<sup>9</sup> Circ.-CFB 05/2 "Rapport d'audit" (forme et contenu du rapport annuel sur les résultats de l'audit)



S'agissant des établissements des classes de surveillance 2 et 5 (intensité de surveillance "moyenne"), définis comme standards, l'activité de surveillance (type et fréquence des contacts avec les représentants des établissements et les auditeurs, analyses des rapports, etc.) peut varier en fonction de la taille, de l'activité et de la situation actuelle de l'établissement à l'intérieur d'un corridor défini.

En revanche, pour les établissements des classes de surveillance 1 et 4 (risque de surveillance normal respectivement accru avec une intensité de surveillance "basse" cf. fig. 2) les contacts avec les auditeurs n'ont lieu qu'une à deux fois par année et ceux avec les responsables des établissements en partie uniquement sur leur demande. Dans l'optique de l'approche orientée risques, les rapports d'audit ne sont pas systématiquement analysés de façon approfondie chaque année. Un échantillonnage régulier de ces rapports, selon un rythme prédéfini, assure leur traitement approfondi ainsi qu'une prise de contact avec les organes responsables de ces établissements.

Si une reclassification émanant de l'activité de surveillance ou d'une autre source d'information s'avère nécessaire, les teams de surveillance ont la possibilité d'adapter en tout temps les classes et l'intensité de la surveillance.

### **4.3 Conséquences pour les établissements surveillés**

Les établissements surveillés ne subissent aucun changement en relation avec les audits effectués par les sociétés d'audit externes et l'élaboration des rapports d'audit. Le rapport d'audit, instrument de contrôle important, sera toujours à disposition du conseil d'administration. Comme mentionné, l'intensité de la surveillance aura tendance à augmenter pour un certain nombre d'établissements. Ceci peut se traduire par de multiples contacts, répartis sur l'année, avec les personnes clés<sup>10</sup> ou la discussion de documents supplémentaires dépassant le cadre du contenu des rapports d'audit ordinaires (marche des affaires, situation des risques, modifications stratégiques, etc.). A l'opposé, les contacts avec les établissements présentant une intensité de surveillance basse auront plutôt lieu à un rythme pluriannuel (événements soumis à autorisation et annonces obligatoires exceptés). L'approche orientée risques, nécessaire dans le contexte actuel, est ainsi dûment prise en considération.

### **4.4 Communication des classes de surveillance et des ratings**

Pour accomplir sa tâche de surveillance, la CFB se base sur des informations confidentielles, comme par exemple le rapport d'audit. Le système de rating et d'alerte précoce qui fournit les informations utilisées pour la classification des établissements se base ainsi partiellement sur des données non accessibles au public. Il n'est dès lors pas possible de mettre à disposition d'un large public les ratings ou les classes de surveillance.

---

<sup>10</sup> Conseil d'administration, direction générale, révision interne, compliance, etc.



Eidgenössische Bankenkommission  
Commission fédérale des banques  
Commissione federale delle banche  
Swiss Federal Banking Commission

Dans le cadre des contacts évoqués avec les responsables des établissements et des auditeurs, le rating et la classe de surveillance de l'établissement en question peuvent être communiqués<sup>11</sup>. Ceci permettra aux responsables d'établissements de prendre connaissance d'une part d'une évaluation approfondie de la situation et, d'autre part, d'établir une comparaison avec leur autoévaluation. Des mesures ciblées peuvent notamment être prises dans les domaines individuels nécessitant des améliorations.

---

<sup>11</sup> Le rating communiqué par la CFB renferme un caractère d'outil de travail et n'est destiné qu'à l'usage interne. Sa publication ou son utilisation par des tiers n'est dès lors pas autorisée.